

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2021 AU FOYER MUNICIPAL

Présents : CAVAILLES Pascal, ZENON Claude, JOULIE Aymeric, CAMP Marie-Angélique, BRETHES-ARNAUD Mickael, CALAS Pierre, ROUCAIROL Nadine, MAZEL Sophie, BOUSQUET Marie-Christiane, PAYRASTRE Bénédicte, CHARBONNIER Joël, FOLLIOU Philippe, ROLLAND Christian, BASCOUL Virginie

Excusés : GASTON Agnès qui donne procuration à CAVAILLES Pascal

Secrétaire de séance : ROUCAIROL Nadine

Compte rendu du conseil municipal du 16 Juillet 2021 est validé et signé.

Il est demandé d'apporter une précision sur la réclamation concernant une facture d'eau, il ne s'agit pas d'une fuite, mais d'une erreur de l'abonnée.

M. Le Maire CAVAILLES Pascal demande à M. ZENON Claude, Adjoint au Maire, de bien vouloir prendre la présidence de la séance.

Mme BOUSQUET Christiane prend la parole et présente Mme Sandrine ROUQUET, chargée du développement, en contrat depuis le 1^{er} juin 2021, dans le cadre d'un contrat Parcours Emploi Compétence, 20 h semaine, afin qu'elle expose au Conseil Municipal son action.

Intervention de Mme ROUQUET Sandrine.

Point intermédiaire des actions en cours et perspectives :

Orientation 1 : Réorganiser l'animation touristique de la commune

Définir les axes de développement prioritaires : Qualification de l'offre autour de thématiques clés

- Identification des thématiques clés : Hors Saison : Randonnée, Nature, Bien-être, Pêche & Saison : Famille
- Créations d'offres thématiques : bien-être, terroir, biodiversité
- Préciser l'organisation Touristique
 - Mettre à profit les compétences techniques au sein de l'office de tourisme et des équipes camping : études de satisfaction, qualité de l'offre, coordination de l'information
 - Avoir une lisibilité des actions : programmation annuelle de la communication et des animations
- Créer une dynamique touristique commune
 - Obtenir une offre complémentaire sur le territoire : développer les partenariats avec les professionnels locaux et les associations : Mercat d'estiu, foires, séjours, ...
 - Obtenir une offre complémentaire sur le territoire élargi (hors commune)

Orientation 2 : Développer la commercialisation et la valorisation de l'offre touristique

- Préciser la connaissance de la demande : profils cibles, prescripteurs, listings de contacts direct
- Améliorer le référencement de l'offre territoriale : relais incontournables et optimisation des partenariats existants
- Fidéliser la clientèle : rassurer sur les prestations et qualifier l'offre

Orientation 3 : Poursuivre le travail de communication

- Créer une identité visuelle de Saint Pierre de Trivisy
 - Faire connaître l'offre de Saint Pierre Localement (81) : développer les partenariats avec les professionnels du tourisme du territoire et développer les liens avec la presse/radio locale
 - Faire connaître l'offre de Saint Pierre auprès de territoires cibles
- Améliorer le référencement des outils de communication
 - Créer une identité visuelle de Saint Pierre de Trivisy : charte de communication, actualiser les outils existants, en créer des nouveaux et développer les supports de communication existants
 - Améliorer le référencement Internet : sensibiliser à une interaction sur les supports internet et optimiser les supports existants : site internet, page facebook

COMMISSION ADMINISTRATIVE GENERALE

Convention opérationnelle – EPF Occitanie – Commune St Pierre de Trivisy

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition foncière sur le secteur de l'Avenue de Lacaune sur la Commune de St Pierre de Trivisy, afin de créer une résidence services seniors. Monsieur le Maire présente le projet de convention entre la Commune et EPF (Etablissement Public Foncier d'Occitanie).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Autorise M. le Maire à signer la convention opérationnelle, conformément au projet-ci-annexé.
Autorise M. le Maire à finaliser la convention opérationnelle et à signer tout document afférent à ce projet.

Prolongation du poste saisonnier pour assurer le ménage d'Aquamonts et Base de Loisirs 2021

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de régulariser le poste saisonnier pour assurer le ménage d'Aquamonts et de la Base de Loisirs pour le mois de septembre 2021.

Il propose à cet effet de prévoir pour le mois de septembre 30 heures de ménage

Il sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3, Indice Brut 350 - Indice Majoré 327 et bénéficiera des congés au 1/10^{ème} de sa rémunération.

Cet emploi étant une prolongation de contrat pour régularisation d'heures du mois de septembre, un certificat administratif sera établi par M. le Maire

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents approuve la prolongation du poste saisonnier et autorise M. le Maire à faire un certificat administratif.

Vote de crédits supplémentaires DM 2021-002 BP

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6413	Personnel non titulaire	-2250.00	
64168	Autres emplois d'insertion	10000.00	

6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	250.00	
74718	Autres participations Etat		8000.00
TOTAL :		8000.00	8000.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		8000.00	8000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vote de crédits supplémentaires - DM 2021 -001 FORET

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6281	Concours divers (cotisations)	110.00	
7022	Coupes de bois		110.00
TOTAL :		110.00	110.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Admission en non-valeur de produits irrécouvrable sur Budget AEP 26721

M. le Maire présente au Conseil Municipal la liste 4605710812 donnée par le comptable public concernant les titres qui n'ont pas pu être recouverts sur budget AEP 26721, il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres.

Vu de l'état et les avis d'autres-part, le Conseil Municipal à l'unanimité accorde décharge au comptable public la somme détaillée au présent état, laquelle s'élève à 27,42 € au compte 6541.

Arrêté portant radiation des effectifs pour mutation de Mme Françoise SCHNEGG

- Vu la loi N° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la demande écrite présentée par Mme Françoise SCHNEGG employée en qualité d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe titulaire pour sa mutation auprès de la Commune de Vabre à compter du 1^{er} octobre 2021.
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- Vu la lettre de la commune de Vabre acceptant de nommer Mme Françoise SCHNEGG en tant qu'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2021
- Vu la demande écrite présentée par Mme Françoise SCHNEGG, sollicitant sa mutation auprès de la commune de Vabre à compter du 1^{er} octobre 2021,

- Vu l'arrêté de Monsieur le Maire de Vabre nommant Mme Françoise SCHNEGG par mutation en qualité d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2021,

ARRETE

Article 1 : A compter du 1^{er} octobre 2021 Mme Françoise SCHNEGG est radiée des effectifs de la collectivité et est mutée à la commune de Vabre.

Article 2 : A la même date la situation administrative de Mme Françoise SCHNEGG est la suivante : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, 5^{ème} échelon IB 376 IM 346, avec une ancienneté conservée de 10 mois 19 jours.

Article 3 : Le dossier individuel de l'agent, dans son intégralité, sera transmis à la commune de Vabre.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis au Représentant de l'Etat,
- Notifié à l'intéressée.

Arrêté de radiation de cadre pour la mise à la retraite de Mme Aline CALAS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 modifié relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites,

Vu la lettre de demande de mise à la retraite en date du 1^{er} juillet 2021 de Mme CALAS Née FABRE Aline.

ARRETE

Article 1 : Mme CALAS Née FABRE Aline née le 20 octobre 1960, occupant le grade d'adjoint Technique territorial principal de 1^{ère} classe 9^{ème} échelon, affiliée à la CNRACL sous le numéro 2 60 10 81 077 007 est admise à la retraite sur sa demande (d'office, pour limite d'âge ou pour invalidité), à compter du 1^{er} janvier 2022, sous réserve de l'avis conforme de la CNRACL, et est radiée des effectifs de la commune à la même date.

Article 2 : A la même date, la situation administrative de Mme CALAS Née FABRE Aline est la suivante : Adjoint Technique territorial principal de 1^{ère} classe 9^{ème} échelon, Indice Brut 525 Indice Majoré 450.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au Président du Centre de Gestion, au Comptable de la collectivité, au Directeur de la CNRACL et notifié à l'intéressée.

Il est précisé au Conseil Municipal que les deux contrats Parcours Emploi Compétence ont commencé le 23 août 2021, à raison de 20 heures semaine, pour une durée de 9 mois, afin d'assurer le remplacement de Mme Aline CALAS, pour qui le départ à la retraite a été retardé au 1^{er} janvier 2022.

Point sur les travaux suivis par M. JOULIE Aymeric, Adjoint au Maire, prend la parole.

Appartement école, L'entreprise SOULET a mis en place les radiateurs, il reste juste quelques bricoles. Il peut être mis à la location.

Le Conseil Municipal décide de le louer à 350 €.

Il y a le problème des compteurs électriques de ces appartements qui se trouvent à l'intérieur de l'école.

Il y a quelque temps, un devis avait été demandé à EDF, pour déplacer ces compteurs, mais il était beaucoup trop important.

Le Conseil Municipal décide par 14 voix pour et 1 abstention, de mettre un tableau électrique l'extérieur pour les 3 compteurs.

Aménagement du nouveau appartement au-dessus de l'école, les travaux n'ont toujours pas commencé, M. le Maire doit appeler M. CALAS de la SCOP SOLACO TP.

Embellissement du village, une réunion est prévue le 18 septembre, avec M. CHAMAYOU et la commission en charge, afin de refaire le point sur les priorités des travaux.

Foyer, il faut faire le point avec M. CROS Philippe sur le choix des matériaux, qu'il faudrait commander rapidement, afin que l'on puisse faire une ouverture de chantier avant la fin de l'année. Après discussion il est décidé de mettre des tuiles Noires ciment. Il faudra prévoir un emprunt pour la réalisation de ces travaux.

Tavaux mise en sécurité de l'Agence Postale, nous avons eu une subvention exceptionnelle de 5000 €, nous allons changer les portes en bois par des portes sécurisées aux normes exigées.

Bureaux Communauté de Communes, il faut faire un courrier au Président de la Communauté de communes pour lui demander de prévoir du mobilier pour l'aménagement de ces bureaux qui pourrait être loués dans le cadre d'un coworking (locaux loués à plusieurs entreprises, sur des créneaux horaires différents, afin d'en réduire les coûts et d'optimiser maximum l'espace).

Habitat inclusif et partagé, en attente de proposition du promoteur.

COMMISSION SOCIALE, SCOLAIRE ET CULTURE

M. CHARBONNIER Joël, Adjoint au Maire, Président de la commission, prend la parole

Application du dispositif cantine à 1 €

Dans le cadre du dispositif « cantine à 1 € », l'État instaure une aide financière pour les communes rurales de moins de 10 000 habitants qui bénéficient de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), afin que les enfants dont les familles ont de faibles ressources puissent manger à la cantine pour 1 € maximum. Ce soutien financier aux collectivités est mis en place afin d'inciter à une tarification sociale de la restauration scolaire.

Celle-ci consiste à facturer les repas aux familles selon une grille tarifaire en tenant compte de leur niveau de ressources : le quotient familial déterminé par la Caisse d'allocation Familiale et les coefficients MSA. Les repas de la cantine scolaire facturés par la Commune 1 € ou moins bénéficient d'un remboursement de l'État à hauteur de 3 € par repas.

M. CHARBONNIER Joël, Adjoint au Maire, propose d'établir la grille de tarification de la cantine scolaire comme suit à compter du 01 septembre 2021 :

Tranche	Quotient familial	Tarif facturé aux familles	Aide de l'État d'un montant de 3 €
T1	0 € - 500 €	0,95 €	Éligible
T2	501 € à 1 500 € et Famille relevant de la MSA	1,00 €	Éligible
T3	1 501 € et plus	4,00 €	Non-éligible

M. CHARBONNIER Joël précise qu'au travers d'une convention triennale, l'État s'engage à verser l'aide à la collectivité pendant 3 ans, dès que l'aide de l'état ne sera plus apportée les tarifs seront automatiquement révisés au coût en vigueur à ce moment-là.

M. le Maire prend la parole pour invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la proposition de M. CHARBONNIER Joël.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de mettre en place le dispositif « cantine à 1 € » ;
- Note que l'état attribuera une subvention de 3 €/repas facturé 1 € ou moins ;
- Accepte la grille de facturation présentée ci-dessus ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec L'État en restauration scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2021, ainsi que tous les documents s'y reportant.

Rentrée scolaire 2021-2022, effectifs, 56 enfants, 21 au cycle 3, 16 au cycle 2 et 19 au cycle 1.

Convention de prestation réseau de chaleur Trifyl - Commune St Pierre de Trivisy

M. le Maire présente au Conseil Municipal la convention de prestation pour le réseau de chaleur de St Pierre de Trivisy, conclue entre la Commune de St Pierre de Trivisy et le Syndicat mixte départemental TRIFYL.

Cette dernière prévoit la mise à disposition du personnel technique communal à raison d'environ 5 heures par mois avec un maximum de 60 heures par an, aux conditions de réalisations précisées dans la convention.

Il est précisé aux Articles suivants :

Article 5. Modalités financières ;

Article 5.1 Frais de fonctionnement : il est prévu à la date de la signature de la convention en 2021, un coût réel de fonctionnement de 25,14 € par heure, ce coût sera révisé au 1^{er} janvier de chaque année par la Commune de St Pierre de Trivisy.

Article 5.2 Facturation - paiement, au terme de chaque semestre, la Commune de St Pierre de Trivisy transmettra un récapitulatif des heures effectuées par chaque agent. Après validation de TRIFYL, la Commune de St Pierre établira un titre accompagné du détail des rémunérations.

Article 6. Durée de la convention, prenant effet au 1^{er} novembre 2021, pour une durée d'un an reconductible tacitement dans la limite de 5 ans. La décision de ne pas reconduire devra être notifiée 3 mois avant en recommandé.

Point sur les travaux chaufferie bois et crèche

L'ouverture de la crèche est prévue au 1^{er} novembre 2021, un peu de retard a été pris sur la fin des travaux.

Mise en route de la chaufferie bois à également un peu de retard, l'entreprise rencontre un problème d'approvisionnement de pièces, dès qu'elle les reçoit elle termine le chantier normalement vers le 17 novembre 2021.

Problème sur la voie d'accès à la chaufferie, ils ont dû décaisser plus que prévu pour être à niveau du pont de décharge, mais de ce fait on se retrouve au niveau des fondations de l'école. Il faut donc qu'ils prévoient de consolider le mur de l'école.

Nous avons dû prendre en charge le mur entre la Commune et la maison CALAS. De plus la nouvelle propriétaire demande que l'on plante une haie, elle s'est engagée à l'entretenir.

Il faudra prévoir sur le terrain communal à proximité de la crèche et de la chaufferie un aménagement paysagé, un devis sera demandé à M. CHAMAYOU.

Il y aurait également à prendre en charge des réseaux sur la partie communale.

Le problème c'est qu'on se retrouve avec des travaux qui n'étaient pas prévu au début des chantiers.

Il est rappelé qu'il faut impérativement aller aux réunions de chantier de la crèche et de la chaufferie.

COMMISSION COMPETENCES TRANSFERETS

M. ZENON Claude, Adjoint au Maire, Président de la commission, prend la parole

Plan de sauvegarde gestion de l'eau potable, Suite à une réunion avec l'ARS, nous devons travailler sur les problèmes qui pourrait intervenir, une trame a été donnée, il faut y travailler.

Il est rappelé qui faut également actualiser le plan de sauvegarde.

Relevé cartographie, Un agent du bureau d'étude Déjeante environnement intervient à partir de la semaine prochaine pour faire le relevé des réseaux, un agent du service technique sera mis à disposition pour l'accompagner.

Fuite d'eau, à l'entrée du chemin de Bardes, M. CALAS Pierre, Conseiller Municipal, signale que cette fuite est restée tout le week-end sans être réparée.

M. ZENON Claude, l'informe que les employés du service technique avaient bien repéré la fuite et nettoyés l'espace le vendredi avant le week-end, mais il n'avait pas les pièces nécessaires et l'entreprise qui intervient normalement était en congés. Dès le lundi la fuite a été réparée.

Cependant il précise, que nous avons effectivement beaucoup trop de fuites, le réseau d'eau est vieillissant, les réparations de fuites ont un coût (travaux, eau perdue, taxes...)

Problème sur la place de la Carriérasse, une buse c'est écrasée, la réparation est prévue dans les travaux de voirie.

Chemin botanique, nous allons rencontrer M. PINEL J.F. propriétaire du terrain jouxtant le chemin endommagé afin de trouver une solution pour pouvoir réparer les dégâts et rouvrir l'accès.

COMMISSION COMPETENCES TOURISME, COMMERCE ET ASSOCIATIONS

Mme BOUSQUET Christiane, Adjointe au Maire, Présidente de la commission, prend la parole

Bilan saisonnier, saison compliquée avec la mise en place obligatoire du passeport sanitaire, nous avons dû nous adapter, mais dans l'ensemble cela c'est bien passé.

Les chalets se sont très bien loués, par-contre une grosse baisse sur les toilés, le camping se maintient. L'Espace Aquamonts (piscine) reste bien fréquenté.

Le Centre de Bien Etre fonctionne très bien, cet espace est très apprécié.

Le Conseil Municipal à disposition les questionnaires de satisfactions à l'accueil de la Mairie et ou Office de Tourisme.

Par contre, gros problème avec la Paillotte, des retours très négatifs, nous avons eu des plaintes à la Mairie, refus d'accueil du groupe CCAS...

Nous avons rencontré un responsable des Vacances André Trigano afin de dénoncer tous ces éléments et voir comment nous pourrions récupérer la gestion.

De plus nous avons également fait le point sur les réservations des toilés et nous sommes obligés de constater que ce type de location n'est plus trop demandé au profit de structures solides (chalets, mobil-homes). Nous avons proposé aux Etapes André Trigano d'enlever quelques toiles sur la première rangée face aux sanitaires et d'y installer à la place des mobil homes, sachant que les réseaux sont déjà existants.

Développement de la Base de Loisirs, nous avons rencontré le Président des randonnées pédestres, il est très intéressé par nos structures pour des accueils hors saison. Il faut prévoir la mise à disposition d'une salle.

Petit marché de l'été, tous les mercredis soir nous avons accueillis des artisans et producteurs, l'ambiance était très sympathique.

Il est fait remarquer que nous aurions dû mettre des tables pour que les personnes puissent se restaurer. Effectivement, mais nous avons déjà eu beaucoup de mal pour avoir les autorisations du marché par Préfecture, prévoir la restauration nous aurait occasionné plus de contraintes.

Nouveaux horaires de la piscine, (11 h – 20 h) très appréciés par la majorité du public.

Poste gardiennage du camping, à l'avenir il faudra revoir... est-il nécessaire ?

Responsabiliser sur l'hygiène, suite aux normes d'hygiène mise en place par le COVID, nous avons décidé de fermer les sanitaires du camping à tous public et d'en laisser l'accès uniquement aux campeurs en leur donnant une clef des sanitaires.

Questions diverses :

Journal de fin d'année, Mme BOUSQUET Christiane propose de faire une réunion fin octobre, il est demandé que toutes les commissions réfléchissent sur le contenu.

Chambre funéraire, M. CALAS Pierre demande si on en a parlé à l'entreprise locale. La personne intéressée pour implanter le projet de chambre funéraire sur la commune, nous a indiqué qu'elle avait justement contacté Mme LACROIX pour lui acheter son entreprise qui était en vente sur internet.

Abords de l'église de Ganoubre, M. ROLLAND Christian indique qu'il a rencontré le curé de l'église de Ganoubre. Il faudrait voir pour la mise en sécurité du presbytère (normes électriques) et nettoyer le parc tout autour de l'arbre, il y aurait un puit à protéger.

Projet valorisation forêt communale, M. ROLLAND Christian indique qu'il a fait le tour de la forêt communale avec M. KUSTER et propose de l'inviter au prochain Conseil Municipal pour présenter le projet d'aménagement. Ce projet pourrait être intégré au dossier de la faune, flore et habitat des animaux sauvages porté par la Communauté de Communes.

Association la Pourtanelle, M. BRETHERS-ARNAUD Mickaël a été invité par l'Association, les membres lui ont fait part qu'ils souhaitaient aménager et mettre en sécurité le terrain communal à côté du four. Une convention sera proposée par la mairie. Le Conseil Municipal décide de leur octroyer une subvention de 150 €

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 0 h 40